

041/2025

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 069-216900092-20250414-041_2025-AR



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 14/04/2025

OBJET : Arrêt de deux sites pour implantation d'infrastructures TOTEM France (ORANGE) et autorisation de signer les baux

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation : 01/04/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quatorze avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET,

Absents excusés : Karim MOYENIN OUARDI, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHERICI

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Alexis VERMOREL donne pouvoir à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En novembre 2024, Monsieur le Maire a été sollicité par TOTEM France en recherche de nouveaux emplacements susceptibles de permettre l'hébergement des infrastructures passives et des Équipements de réseaux communications électroniques.

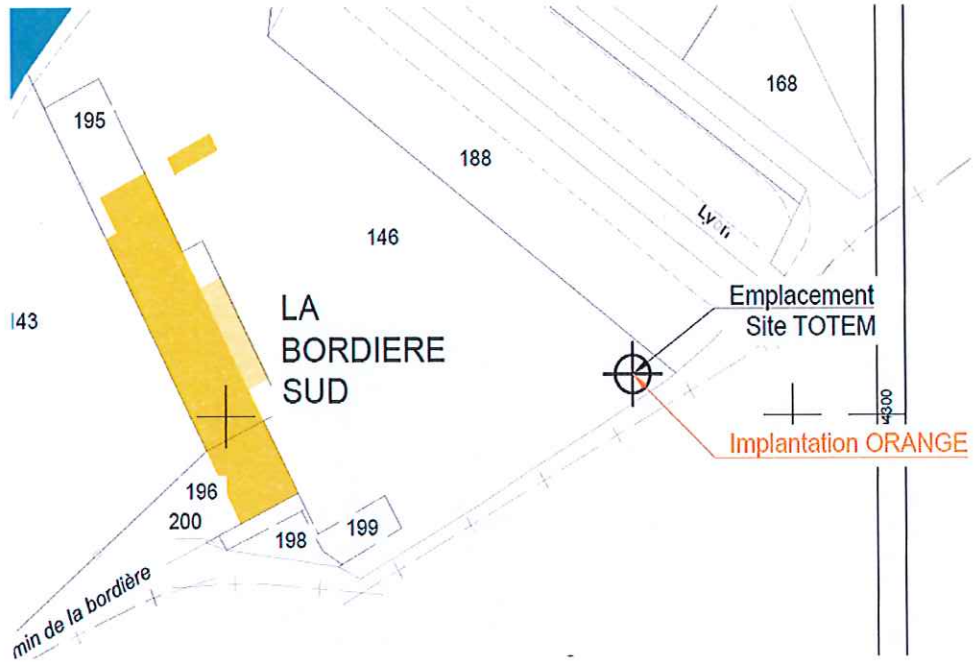
TOTEM France a notamment pour objet social toutes prestations relatives à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation de sites (pylônes, etc ...), y compris les prestations d'accueil d'équipements sur sites et toute activité connexe.

Après plusieurs rencontres et visites sur site, 2 emplacements techniques ont été arrêtés :

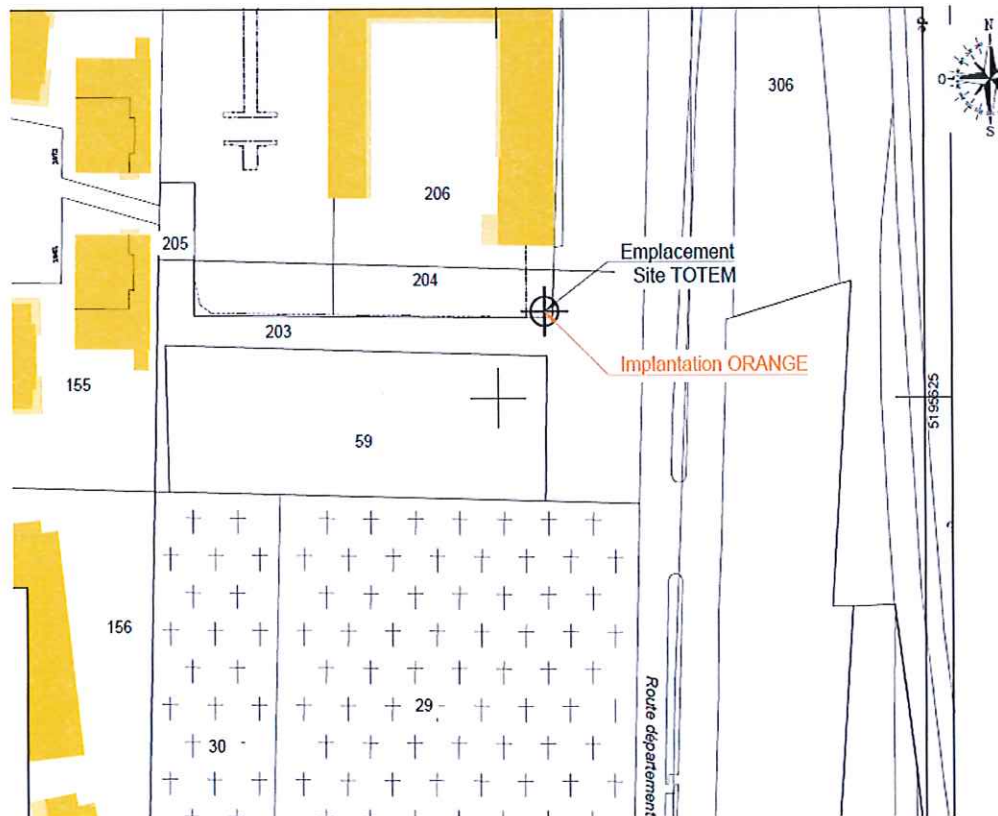
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



- Sur le terrain des services techniques situé 80 Chemin de la Bordière et cadastré AN n° 146,



- Sur terrain au Sud de Jardiland situé Route de Villefranche et cadastré AN n° 203.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Afin de permettre ces implantations, un bail pour chaque emplacement technique doit être signé entre TOTEM France et la Commune de ANSE pour une durée de 12 ans moyennant un loyer annuel de 4.500 € pour chaque emplacement.

La ressource financière n'est pas la motivation principale, mais le besoin de couverture est réel et même dans les zones desservies, un manque est constaté au regard des usages (le télétravail mais pas uniquement ; la domotique et les activités de loisirs sont fortement consommatrices de très haut débit, en attendant les usages généralisés de l'I.A.)

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur le choix des emplacements techniques et autoriser le Maire à signer les baux correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

- 1°) **APPROUVE** les deux emplacements proposés pour l'implantation d'infrastructures TOTEM France
- 2°) **DIT** que le Maire à délégation du conseil municipal pour la signature des baux correspondants, par délibération 046/2020 donnant délégation au Maire conformément à l'article L2122-22 du CGCT
- 3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND